Département du Nord

Canton de Lille 6

## HALLENNES-LEZ-HAUBOURDIN



A Hallennes-lez-Haubourdin, Le 11 Avril 2023

Le Maire d'Hallennes-lez-Haubourdin, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu le Code de la Route, Vu le Code Pénal,

Vu l'instruction ministérielle relative à la signalisation routière,

Considérant les travaux de construction d'un branchement électrique au 48, rue Amédée Platel, par la Société « DS Travaux » d'Avelin,

Considérant que ces travaux nécessitent une restriction de circulation, et une interdiction de stationnement, au droit du chantier, à compter du Mardi 12 Avril 2023, pour une durée d'un mois,

## ARRETE

<u>Article 1</u>: La circulation sera restreinte et le stationnement interdit, au droit du chantier, au niveau du 48, rue Amédée Platel, à compter du Mardi 12 Avril 2023, pour une durée d'un mois.

<u>Article 2</u>: La Société « DS Travaux » d'Avelin, se chargera de la signalisation relative au présent arrêté. Celle-ci restera en place pendant toute la durée des travaux.

<u>Article 3</u>: Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur dès la mise en place des panneaux de signalisation.

<u>Article 4</u>: Madame La Directrice Générale des Services, Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hallennes-lez-Haubourdin, Monsieur Le Président de la M.E.L. (U.T.M.L. de Lomme), Monsieur Le Directeur de la Société « DS Travaux » d'Avelin, et tous les agents placés sous leurs ordres, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

L'Adjoint aux Travaux,

Jean-Marc LECOMPTE